

Image not found or type unknown



La scolarité et la garde de mon fils

Par **pamoma**, le **14/08/2013** à **10:24**

Bonjour, rnen attendant la décision du J.A.F, mon fils de 14ans peut il rentré à l'école chez moi avec l'autorisation de sa mère alors que la garde est confiée à sa mère?rnrnalors que la garde et confié à la mère ainsi que la responsabilité de l'enfant, en attendant la décision du J.A.F pour changement d'hébergement, si celui ci viens habité chez moi Au niveau juridique Sa responsabilité m'est telle confié?